

Convention Nationale Koordination GeoBIM (NK GeoBIM)/ Coordination nationale GéoBIM (CN GéoBIM)

1 Situation initiale et motivation

La transition numérique, en tant que technologie disruptive, entraîne de multiples changements dans notre manière de travailler. Le secteur suisse du bâtiment est lui aussi concerné par ce changement qui aura des répercussions sur toutes les phases de vie d'un ouvrage (planification, réalisation, exploitation, démolition). En raison de son étroite imbrication dans le secteur du bâtiment, le domaine de la géoinformation subira aussi l'impact de ces changements. En retour, ce dernier secteur peut apporter au domaine du bâtiment sa longue expérience des processus de travail numériques et de la gestion de l'information.

De nombreuses entités, organisations et organes étatiques s'occupent d'une part du développement de la planification, de la construction et de l'exploitation, d'autre part, de l'utilisation et l'échange de géodonnées en Suisse. Du fait d'un manque de coordination, le large éventail d'activités laisse des synergies inexploitées et peut conduire à plusieurs solutions concurrentes (et éventuellement incompatibles).

La Coordination nationale GéoBIM¹ offre une valeur ajoutée à l'engagement des organisations et des organes existants. Cela se fait en adoptant une vision globale de la thématique du GéoBIM, laquelle analyse l'impact des évolutions numériques sur le secteur de la géoinformation tout en se concentrant sur les interfaces avec les autres acteurs. À cette fin, elle coordonne l'échange d'informations entre les différents développements dans le domaine thématique, émet des recommandations d'optimisation et publie régulièrement ses conclusions. Elle soutient ainsi l'échange régulier entre les experts intéressés.

Si l'on prend l'exemple des travaux de normalisation et de standardisation aux niveaux national et international, cela implique un suivi des travaux en cours. Si nécessaire, des préoccupations d'ordre supérieur sont mises en évidence et abordées.

2 Objectifs, valeur ajoutée et principales tâches

2.1 Objectifs et valeur ajoutée

L'interaction entre la planification, la construction et l'exploitation numériques ainsi que la géoinformation permet de mettre en évidence les doublons et d'identifier les thèmes importants. Ce qui permet :

- de faciliter l'optimisation des développements en termes de contenu et de calendrier,
- d'utiliser les ressources des secteurs du BIM et de la géoinformation de manière efficace,
- d'encourager les processus numériques de bout en bout.

Des informations actualisées sont régulièrement communiquées. Ce qui permet :

- d'améliorer la visibilité et la perception du thème du GéoBIM,
- de faire profiter tous les milieux intéressés du travail de la CN GéoBIM.

D'autres tâches de coordination et d'ordre supérieur sont assurées de manière professionnelle. Les connaissances et l'expérience de la CN GéoBIM pourront ainsi être utilisées pour d'autres travaux.

¹ Dans la présente convention, GéoBIM désigne l'interaction et l'interface de la planification, la construction et l'exploitation numériques à l'aide de la géoinformation.

2.2 Tâches principales

Les objectifs seront atteints par la réalisation des tâches principales suivantes :

- **Mise à disposition d'un aperçu**
Mise à disposition d'un aperçu des activités GéoBIM planifiées, en cours et terminées (mise en place, gestion, publication sur Internet).
- **Évaluation, réflexion et recommandation**
 - Évaluation des activités en cours du GéoBIM (en Suisse ou à l'international avec des répercussions en Suisse), élaboration de conclusions et déduction de conséquences.
 - Réflexion sur les conclusions et les conséquences dans un groupe de réflexion et reprise des résultats dans un rapport succinct.
 - Par des recommandations ciblées aux organisations impliquées et concernées, la CN GéoBIM encourage la mise en œuvre des résultats dans la pratique².
- **Reporting**
Publication d'un court rapport sur Internet trois fois par an (en mars, juillet et novembre) contenant : aperçu, évaluation, réflexion et recommandations.

2.3 Autres tâches

D'autres tâches doivent être d'un ordre supérieur, avoir un caractère national et soutenir les objectifs.

- **Délimitation**
Le Coordination nationale GéoBIM n'assume pas de tâches déjà prises en charge par d'autres organisations ou organes.
Par exemple :
 - Elle n'assume aucune responsabilité pour les tâches de normalisation et de standardisation. Ces dernières sont assumées par les organes et les organisations existants concernés.
 - Pour remplir ses tâches, la CN GéoBIM rassemble les informations disponibles.
 - Le groupe n'assume pas de tâches en lien avec le domaine de la recherche et de l'innovation. Elle peut toutefois attirer l'attention sur des thèmes insuffisamment traités dans ses rapports succincts et par des recommandations ciblées.

3 Organisation et principes financiers

La Coordination nationale GéoBIM est composée :

- d'un groupe d'experts,
- d'un groupe de réflexion (sounding board),
- d'un service de support

3.1 Groupe d'experts

Le groupe d'experts se compose généralement de 8 à 10 membres : le ou la responsable de la CN GéoBIM ainsi 7 à 9 experts et expertes engagé(e)s dans la thématique du GéoBIM. Le groupe représente les intérêts des domaines suivants :

- Confédération (GCS Coordination de la géoinformation au niveau fédéral)
- Cantons (CGC Conférence des services cantonaux de Géoinformation et du Cadastre)
- Villes/communes (Union des Villes)
- Standardisation de la géoinformation
- Standardisation de la construction
- Associations professionnelles du secteur de la géoinformation
- Hautes écoles

² La CN GéoBIM n'est pas habilitée à émettre des directives à l'intention d'autres organisations.

- D'autres groupes/domaines ayant des intérêts similaires liés au GéoBIM (par ex. la CSG Conférence sous-sol géologique) peuvent être ajoutés comme domaines d'intérêt sur décision de la CN GéoBIM.

Les domaines d'intérêt cités plus haut déterminent une représentation en tant que membre du groupe d'experts. Les membres doivent fournir un aperçu des activités de leur sphère d'intérêt et, dans l'idéal, disposer d'un bon réseau. Ils doivent être intéressés par les tâches principales, disposer de compétences techniques et vouloir s'impliquer activement dans l'atteinte des objectifs. Un membre peut représenter une ou plusieurs sphères d'intérêt. Il convient de veiller à une représentation équilibrée des sexes, des langues et des régions.

3.2 Groupe de réflexion (sounding board)

L'adhésion à cet organe est ouverte à tous les spécialistes intéressés souhaitant s'impliquer activement dans le processus de review qui a lieu trois fois par an. Ils bénéficient donc plus rapidement des informations et profitent de l'échange direct avec le groupe d'experts et des discussions approfondies avec les collègues au sein du groupe de réflexion.

3.3 Service de support

Le service de support soutient le ou la responsable ainsi que la CN GéoBIM dans les travaux administratifs et organisationnels (par ex. la revue par le groupe de réflexion, la préparation et la publication des rapports, la planification des séances). Il tient le procès-verbal de toutes les séances de la CN GéoBIM. En outre, le service de support est responsable de la gestion de la trésorerie.

Le service de support est fourni par une organisation existante.

3.4 Principes de financement

Le financement de la Coordination nationale GéoBIM bénéficie du plus large soutien possible. Pour une organisation légère et efficace, le nombre de membres est limité à 8-10 (voir annexe 2 pour la liste des membres). C'est pour cette raison que le financement ne dépend pas de l'appartenance au groupe d'experts. Les prestations du ou de la responsable, des membres du groupe d'experts et du service de support peuvent faire l'objet d'une indemnité financière.

Les représentations issues des domaines d'intérêt des administrations publiques et des Hautes écoles ne sont pas indemnisées. Les représentations des autres domaines peuvent être indemnisées financièrement si leur participation n'est pas déjà prise en charge par la sphère d'intérêt.

Les dépenses liées aux tâches principales « Mise à disposition d'un aperçu », « Évaluation, réflexion et recommandation » et « Reporting » (estimation des dépenses, voir annexe 3) sont financées comme suit :

- Cotisations annuelles des organisations intéressées sous forme de patronat (voir annexe 1).
Ces organisations ont droit à deux sièges dans le groupe de réflexion gratuitement.
- Cotisations annuelles des membres du groupe de réflexion.

Les organisations de patronage qui apportent leur soutien s'engagent à verser la cotisation annuelle convenue. Toute demande de retrait doit être communiquée par écrit au moins trois mois avant la fin de l'année.

Les frais d'exécution d'autres tâches selon les besoins (conformément au Chapitre 2.3) sont supportés par l'organisation qui donne le mandat, ou celle-ci en organise le financement.

Annexe 2 : Membres du groupe d'experts

Responsable de la Coordination nationale GéoBIM

- Christian Kaul, Acht Grad Ost AG, Kloten

Liste des membres du groupe d'experts au jj-mm-2022

| Prénom, nom | Représentation de | | | | | | | |
|-------------|-------------------|---------|-----------------|--------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---------------|--------------------------|
| | Confédération | Cantons | Villes/communes | Standardisation de la géoinformation | Standardisation de la construction | Associations professionnelles du | Hautes écoles | Autres groupes/ domaines |
| ... | | | | | | | | |
| ... | | | | | | | | |
| ... | | | | | | | | |
| ... | | | | | | | | |
| ... | | | | | | | | |
| ... | | | | | | | | |
| ... | | | | | | | | |
| ... | | | | | | | | |
| ... | | | | | | | | |

Annexe 3 : Estimation des coûts

L'estimation des coûts se base sur un tarif horaire de 150 fr./h. pour l'activité d'expert et de 110 fr./h. pour les tâches administratives (tarifs spéciaux pour les associations).

| Objet | Coûts estimés par an [CHF] |
|---|----------------------------|
| Direction du CN GéoBIM <ul style="list-style-type: none"> • Lead des tâches principales • Présidence de la CN GéoBIM, dont préparation et suivi (3 séances par an) • Présidence du groupe de réflexion, dont préparation et suivi (3 séances par an) • Contact et personne de référence (interne et externe au groupe) • Représentation du groupe à l'extérieur, par ex. présentations au GEOSummit | env. 17 000 |
| Membres du groupe d'experts <ul style="list-style-type: none"> • Préparation des informations pour les séances • 3 séances par an • Participation au groupe de réflexion (3 séances par an) Hypothèse : 4-5 membres doivent être indemnisés financièrement. | env. 24 000 |
| Service de support <ul style="list-style-type: none"> • Travaux administratifs pour le soutien de la CN GéoBIM et du/de la responsable (dont préparation et publication des rapports) • Tâches organisationnelles telles que le review par le groupe de réflexion • Tenue du procès-verbal de toutes les séances de la CN GéoBIM et du groupe de réflexion • Gestion de la trésorerie • Coordination des traductions | env. 12 000 |
| Total estimé des coûts Coordination nationale GéoBIM | env. 53 000 |